



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 mai 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-05-117 / ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE TRANSPORT DE PIERRE AU KM/TONNE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2026-03-66 de la municipalité de Saint Valère autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offre sur invitation afin d'obtenir une meilleure offre en termes de prix au Kilomètre/tonne pour le transport de pierre pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est valable pour une période de quatre-vingt-dix jours et qu'il tient compte des éventuelles fluctuations de prix du pétrole, le soumissionnaire s'engageant à en assumer toutes les conséquences financières;

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions sont conformes aux prescrits de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le résultat des ouvertures de soumission ce 21 avril 2026 à 13H05 et que le Groupe FJH Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Valère accepte le prix du plus bas soumissionnaire conforme et octroie le contrat au Groupe FJH Construction Inc. pour le transport de pierre par kilomètre/ tonne.

QUE la présente résolution soit adressée au Groupe FJH Construction Inc.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 mai 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière